



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 15 février 2019 à 14h30  
A la Salle multifonctions de Bohal (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 15 février 2019 à 14h30** à la salle multifonctions à Bohal (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

**Excusés :**

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

**Assistaient également :**

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine  
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Assemblées et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 15 février 2019 à 14h30  
à la Salle Multifonctions à Bohal (56)**

**4-Exercice 2019 : programmation pluriannuelle des investissements :  
approbation**

Depuis la fin des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2012 (et dans l'attente de la réalisation de la dernière tranche), les exercices budgétaires ont généré de forts excédents en l'absence d'investissements importants. Cette tendance s'est arrêtée en 2017, avec le démarrage des travaux de restructuration de l'usine.

Les budgets des services publics industriels et commerciaux sont équilibrés par les recettes facturées aux usagers. Si le service génère durablement des excédents, la nécessité de réduire le tarif aux usagers se pose sauf si des travaux sont envisagés. La nomenclature M49 permet de voter un budget en déséquilibre avec à l'appui une programmation des investissements justifiant la nécessité de créer des réserves financières.

Il est donc proposé au Comité syndical d'actualiser la programmation des investissements à partir des opérations déjà décidées lors de sessions précédentes, c'est-à-dire les **travaux de modernisation de l'usine de FEREL et la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)**. Ces deux opérations justifient les excédents générés avant 2017. La deuxième écluse n'est toujours pas intégrée dans la programmation car le projet reste à valider.

La programmation s'appuie (voir tableau ci-dessous) :

- sur des travaux à l'usine s'étalant jusqu'à 2023 pour un « reste à réaliser » de 11,6 M€ HT ;
- sur la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'AVA entre 2020 et 2023 selon l'objectif actualisé du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille et Vilaine (SMG35), pour 6,6 M€ HT ;

Cette programmation devra être revue en cas de validation du projet de deuxième écluse.

**Budget Eau Potable : Programmation des investissements 2018-2023**

M€ HT	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Investissements courants	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
Projet usine Férel	3,8	2,2	2,1	2,3	1,2	11,6
AVA	0,2	2,0	3,0	1,2		6,4
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>	<b>20,5</b>

Le comité syndical approuve cette actualisation de la programmation, avec deux réserves :  
- la première concerne la liaison Férel-Rennes (AVA), les élus de Rennes Métropole s'interrogent si le tableau est en phase avec les discussions entre le SMG 35, l'EPTB et le CBER. Une convention signée en 2013 avec le SMG 35 devait aboutir initialement à une mise en service de l'AVA avant 2020. Aujourd'hui, un accord sur un calendrier décalant la

**mise en service courant 2023 semble possible et devrait faire l'objet d'une convention tripartite très prochainement ;**

**- la seconde réserve concerne le projet de 2<sup>ème</sup> écluse au barrage d'Arzal, les membres s'accordent pour demander à l'équipe de présenter le projet lors d'un prochain comité syndical et faire un point sur les possibilités de relancer ce dossier.**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**